

Règlement de l'opération « Légendes du Nord » – Saison 2025-2026

Le LOSC Lille SA, société anonyme au capital de 102 912,74€ immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le n° 319 633 749, dont le siège social est situé Domaine de Luchin, Grand Rue, 59780 Camphin-en-Pévèle, organise du 15/11/2025 au 30 juin 2026 une opération intitulée « Légendes du Nord » et parrainée par Aushopping V2 et La Voix du Nord.

Objectifs de l'opération :

- Mettre en avant des femmes et des hommes qui rayonnent par leurs actions et leurs valeurs de générosité, de courage, de respect, de solidarité;
- Offrir une reconnaissance publique à des « héros du quotidien », souvent anonymes.
- Renforcer le lien entre le Club et son territoire au travers de leurs valeurs partagées.

Modalités d'inscription :

Le LOSC met en place une plateforme permettant à un supporter du LOSC (« le demandeur ») de proposer un candidat (« le nommé ») : <https://www.losc.fr/palmares-losc-candidater>.

Le déclarant devra renseigner via ce formulaire :

- Son nom prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone ;
- Les nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone du candidat proposé ;
- Le descriptif de l'action mise en avant.
- Informations à fournir : nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone de la personne qui inscrit le candidat ; nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone de la personne proposée ; descriptif de l'action mise en avant.

Parallèlement, d'autres candidats pourront être repérés directement par le LOSC d'après les actualités presse/médias.

Modalités de sélection :

Une fois les « candidatures » soumises, un comité de sélection, composé de salariés, partenaires et amis du LOSC, désignera chaque mois le profil retenu qui recevra la médaille de « Légende du Nord ». Cette décision du LOSC n'est pas susceptible de recours.

A titre indicatif, les critères de sélection principaux sont : impact social et sociétal de l'action menée (impact positif de l'action sur notre communauté et notre territoire) ; valeurs incarnées (valeurs d'engagement, de générosité, de solidarité, d'héroïsme, de réussite, de combativité, de créativité...) ; originalité de l'action : caractère unique, créatif ou inspirant de l'initiative ou du parcours

Accord du nommé sélectionné :

Le(la) nommé(e) sélectionné sera contacté(e) par le Club afin de l'informer de sa sélection, de recueillir son consentement sur la mise en avant, et de l'informer des modalités de mise en avant.

En cas de désaccord ou d'absence de réponse, les données personnelles du candidat seront effacées sans délai et un autre candidat sera sélectionné.

Modalités de mise en avant :

La mise en avant sera réalisée en avant-match, à l'occasion d'un match de Ligue 1 à domicile (à la Decathlon Arena – Stade Pierre Maroy) déterminé par le LOSC, et consistera en un passage sur le terrain et une diffusion simultanée sur les écrans géants du stade.

En complément, un message sera diffusé sur les réseaux sociaux et/ou certains supports de communication du Club, mais aussi sur les différents supports des partenaires du programme, Aushopping V2 et La Voix du Nord.

Récompense :

La personne sélectionnée se verra remettre deux invitations pour le match lors duquel la mise en avant sera réalisée, ainsi qu'une médaille lors de cette mise en avant.

Données personnelles :

Les noms, prénoms, coordonnées de contact communiqués sur la plateforme ne sont destinés qu'au LOSC en vue de réaliser la sélection et de contacter le candidat retenu pour recueillir son accord.

Les données des candidats sont supprimées :

- à défaut d'accord du candidat sélectionné, immédiatement ;
- pour les candidats non sélectionnés, à la fin de la saison.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les informations qui le concernent ainsi que, en justifiant d'un motif légitime, d'un droit à la limitation du traitement, un droit d'opposition et un droit à l'effacement, qu'il peut exercer en écrivant à LOSC LILLE SA - Domaine de Luchin, Grand Rue – 59780 CAMPHIN EN PEVELE.